



Paris, le 17/01/2022

Lettre aux porteurs du FCP « DNCA CONVERTIBLES EUROPE »

Objet : intégration de la prise en comptes des critères extra-financiers (modification non soumise à l'agrément de l'AMF).

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts (« R » FR0010678359/ « I NPF » FR0010171678 / « IC » FR0010369827 / « ID » FR0011310192 et « N » FR0013299179) du fonds commun de placement de droit français (ci-après le « FCP ») DNCA CONVERTIBLES EUROPE, géré par la société de gestion DNCA FINANCE et nous vous remercions de votre fidélité.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion DNCA FINANCE a décidé de procéder à des modifications du FCP en intégrant des critères extra-financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) au sein de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement, parmi lesquels les enjeux relatifs à la responsabilité d'entreprise, comme un élément central de la gestion du FCP conformément à la doctrine publiée de l'AMF¹.

L'ajustement de la prise en compte de critères extra-financiers n'a pas d'impacts sur les méthodes de sélection des instruments financiers mises en œuvre et n'entraîne pas de modification du niveau de l'échelle de risque ni du profil de rendement/risque du FCP.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Les modifications apportées ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des Marchés Financiers. Ces ajustements, initiés dans l'optique de l'obtention du label français ISR, s'effectueront de manière automatique sans intervention de votre part et seront effectifs à partir du 1^{er} février 2022.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : NON

Augmentation du profil de rendement/risque : NON

Augmentation des frais : NON

¹ Position -Recommandation AMF- DOC-2020-03 : Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Peu significatif²



Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Régime Juridique et politique d'investissement	Avant	Après
Objectif de gestion	L'objectif de la gestion, sur la durée de placement recommandée, est d'obtenir une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles. En fonction des conditions de marché, cette performance se rapprochera soit de celle du marché actions soit de celle du marché obligataire. Le risque de marché comparable est donné par l'indice ECI-Europe EUR-H (Exane Convertible Index Europe).	L'objectif de la gestion, sur la durée de placement recommandée, est d'obtenir une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles, <u>notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables.</u> En fonction des conditions de marché, cette performance se rapprochera soit de celle du marché actions soit de celle du marché obligataire. Le risque de marché comparable est donné par l'indice ECI-Europe EUR-H (Exane Convertible Index Europe).
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Non	Oui

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Les documents relatifs à l'opération (prospectus, DICI, rapports périodiques) sont mis gratuitement à la disposition des actionnaires au siège social de la société de gestion (DNCA Finance 19, Place Vendôme 75001 Paris) ainsi que sur le site internet de la société de gestion www.dnca-investments.com.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

DNCA Finance

² Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à un ou plusieurs typologies de risques.